

**UN BEL EXEMPLE DE MUTUALISATION
ENTRE LE TCO ET LA CINOR**

POINT PRESSE

16 mars 2015

Communiqué

Mardi 17 mars, le Président du Territoire de la Côte Ouest, Monsieur Joseph Sinimalé a reçu le Président de la Communauté Intercommunale du Nord, Monsieur Gérard Maillot, au centre de tri des déchets ménagers du TCO, au Port. Les deux hommes ont visité l'équipement et ont commencé à aborder le projet de mutualisation du centre de tri des déchets, appartenant aujourd'hui à 84 % au TCO.

Trouver des solutions pertinentes et efficaces à la gestion des déchets de ces deux micros régions, Nord et Ouest, c'est ce qui pousse les présidents des deux communautés d'agglomération à se rapprocher afin d'étudier toutes les pistes. Ainsi, le Président du TCO a reçu son homologue de la CINOR afin de lui faire visiter le centre de tri des déchets ménagers de l'Ouest. Rappelons que cet équipement est le plus récent et le plus moderne de l'île, puisqu'il a été inauguré en 2012, après avoir subi les ravages d'un incendie en 2009.

La mutualisation des équipements publics est dans l'air du temps, si l'on tient compte des préconisations du législateur et de la raréfaction de la ressource publique. La rencontre entre les deux présidents des communautés d'agglomération va également dans le sens du législateur qui demande aux collectivités de développer toutes formes de mutualisation entre elles.

La mutualisation permettra aux deux collectivités de bâtir des stratégies communes, dans l'intérêt des habitants.

Quand on connaît, en effet, le poids des normes et des coûts induits dans le domaine de l'environnement, on comprend plus aisément la volonté de rechercher des périmètres de coopération encore plus larges.

Depuis 2005, le TCO a confié l'exploitation du centre de tri à la SEML Cycléa. Cette exploitation permet d'allier les missions du service public au dynamisme du secteur privé.

Le centre de tri traite aujourd'hui près de 7500 tonnes de déchets issus de la collecte sélective pour le Territoire de la Côte Ouest. Il y a une dizaine d'années, seules 2600 tonnes étaient récupérées chez les habitants. De son côté, la CINOR collecte près de 6000 tonnes d'emballages à recycler.

Présentation du centre de tri

Le centre de tri des déchets du TCO, nouvelle génération, entièrement reconstruit après l'incendie de 2009, peut traiter jusqu'à 58 000 tonnes de déchets par an.

Le 14 janvier 2005, Aréa Recyclage a été pour partie rachetée par le TCO, devenu actionnaire majoritaire en détenant 84% des parts de la société.

Le TCO a fait évoluer la Sarl Aréa en une société d'économie mixte, Cycléa, qui gère depuis 2005, cet équipement de qualité.

Un centre de tri moderne, sécurisé et pédagogique

Le complexe s'étend sur 5024 m² de bâtiments administratifs et industriels (locaux techniques, vestiaires, locaux sociaux...), sur une superficie totale de 24 928 m².

Respectueux des normes environnementales et de sécurité les plus rigoureuses, le site a une capacité de 30% supérieure au précédent équipement.

L'arrêté d'exploitation du centre de tri autorise la réception et/ou le traitement de 58 000 tonnes de déchets par an :

- 24 000 tonnes pour le traitement des déchets industriels banals
- 18 000 tonnes pour le traitement des encombrants
- 12 000 tonnes pour le traitement de la collecte sélective
- 2 000 tonnes pour la réception des métaux non ferreux
- 1 200 tonnes pour le broyage de papier
- 800 tonnes pour le broyage du plastique.



Le centre de tri est également équipé de matériels modernes, comme :

- le crible balistique qui permet de séparer les flux en 2 : les corps creux (acier, aluminium, PEHD, PET clair et PET couleur) d'un côté et de l'autre, les corps plats (cartons, films et papiers)
- une presse à balles de 120 tonnes indispensable au conditionnement des matériaux
- un overband pour l'évacuation de l'acier grâce à un aimant, ...



Le fonctionnement du centre de tri :

A leur arrivée, les camions de collecte sont pesés à l'aide du pont bascule situé à l'entrée du site.

Après réception, les déchets passent par différentes étapes de pré-tri et de tri manuels et mécaniques afin de :

- séparer les différents matériaux : à l'aide du crible balistique, les corps plats (papier, cartons, formes aplaties) et les corps creux (bouteilles, canettes, boîtes de conserve) sont séparés.
- extraire les indésirables : sacs poubelles fermés, matériaux non recyclables, verre,...

Un aimant permet la récupération de tous les déchets contenant du fer.

Ce qui n'est pas gardé (matériaux non recyclables) part en refus de tri pour être ensuite enfoui.

Les déchets triés sont ensuite conditionnés pour le transport (mis en balles) et entreposés dans des conteneurs pour être expédiés vers les filières de recyclage.



Aujourd'hui, 43 personnes travaillent quotidiennement sur le centre de tri.

Le coût total du rachat du centre de tri par le TCO

Le rachat du centre de tri s'est élevé à 11 M€ dont 9,5 M€ pour la reconstruction comprenant :

- les études de reconstruction
- l'aménagement de la parcelle arrière
- la construction des bâtiments industriels
- la réhabilitation des locaux administratifs et équipements
- l'achat et l'installation du matériel industriel et de fonctionnement

Les actionnaires de la SEML Cycléa



SEMRRE



Actionnariat :

84 % : public (TCO)

16 % : privé